

deuxième degré option Billard

RNCP2724 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de billard exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique billard dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière, au plan financier et politique, du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il accueille, encadre et perfectionne des joueurs et des équipes de différentes catégories (jeunes ou seniors) dans une des disciplines du billard (Carambole, Snooker, Billard Américain ou Pool Anglais), en nationales.

Il encadre des joueurs ou une équipe en compétition internationale dans sa discipline.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il entraîne des joueurs ou une équipe en compétition internationale dans sa discipline.

Il forme les candidats aux brevets fédéraux dans sa discipline.

Il forme les candidats aux épreuves du BEES 1er degré option billard.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il assure la direction technique d'une structure sportive.

Il promeut la pratique du billard.

Il participe à l'organisation sportive départementale, régionale ou nationale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Prendre en compte les contraintes de l'environnement des joueurs en compétition.

Adapter les situations pédagogiques aux individualités des joueurs et aux spécificités de l'équipe.

2

Appliquer les principes techniques, tactiques et stratégiques d'une des disciplines du sport billard.

Optimiser les performances des joueurs ou d'une équipe en catégorie jeunes dans une spécialité du billard carambole ou dans une discipline des billards à poches.

Concevoir des séances, des cycles de perfectionnement et d'entraînement adaptés aux potentiels et capacités des joueurs dans une discipline du billard.

Intégrer dans son intervention les méthodes de perfectionnement et d'entraînement spécifiques à une des disciplines du billard.

Concevoir la planification d'un entraînement en s'appuyant sur les spécificités des joueurs ou de l'équipe et en fonction des contraintes sportives.

Optimiser les ressources tactiques, techniques, physiques et stratégiques des joueurs et des équipes.

Conduire des programmes d'entraînement.

Evaluer son intervention ainsi que la progression des joueurs.

Maîtriser les programmes de formation des cadres.

Concevoir, conduire et évaluer les actions de formation auprès des cadres sportifs dans sa discipline.

Intégrer dans son intervention l'organisation et la réglementation administratives et sportives, nationales et internationales d'une des disciplines du billard.

3

Développer des partenariats institutionnels.

Coordonner l'activité de l'équipe technique.

Coordonner des actions de promotion et de développement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de billard Conseiller territorial des APS (sur concours).
Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre d'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option billard, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option billard, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option billard.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

Fédération Française de Billard

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2724/>